COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

04-06-1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS / 5234004 / Dossier 501

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION DE BASE-NIVEAU 2 (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 041102U11X1

Etablissement : COURS TECHN,COMMERC ET PROFESSIONNELS SECONDAIRES
ANCIEN CHEMIN D'OLLIGNIES,2
7860 LESSINES

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

501-0

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

~~0 Communauté française~~ 0 ~~Libre confessionnel~~
0 ~~Provincial et~~ communal 0 ~~non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Cours techniques commerciaux et prof. secondaires Ath
adresse complète : 7860 Lessines
n° de matricule : 5334004
n° de téléphone : 068/332826

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 041102011X1 (3)

Formation de base - niveau 2

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ^ pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
degré : inférieur (1) ~~supérieur~~ (1)

0 (1) ~~enseignement supérieur de type court~~ :
catégorie : .....

0 (1) ~~enseignement supérieur de type long~~ :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ^ pages (2)

7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 6 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de ^ pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de ^ pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

ANNEXE 1

FINALITES DE L'U.F.

Permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle.

Etre un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement professionnel.

Permettre d'acquérir un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, tant dans le domaine de la communication (orale et écrite) que dans l'usage courant de la mathématique élémentaire.

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Connaissances préalables requises

1. Français

Capacités terminales de la formation de base niveau 1

1. COMPREHENSION.

1.1. Etre capable de saisir globalement, puis de façon plus détaillée, un message de longueur et de difficulté moyennes, mode d'émission cfr. niveau 1.

Contrôle :
- restituer les mots clés ou les phrases clés;
- dégager les idées essentielles;
- les classer par ordre d'importance;
- les structurer;
- distinguer les idées essentielles des idées accessoires;
- distinguer informations et opinions.

A un niveau plus élevé :
- donner un résumé structuré;
- discerner le fil conducteur, le plan, le canevas d'un texte ou d'un message;
- distinguer dans le texte les arguments pour ou contre.

1.2. EXPRESSION ORALE.

1.1. Etre capable de s'exprimer dans une langue correcte avec fluidité et en nuançant l'expression.

- Productions orales en rapport avec le contrôle de compréhension;
- débat après présentation d'un thème;
- discussion après vision d'un film;
- compte-rendu détaillé d'une visite;
- Elocutions comportant éventuellement un travail de recherche (documentation, supports visuels ou sonores), individuellement ou en équipe;

2. Mathématique

Capacités de la formation de base niveau 1 relatives :

- aux nombres naturels
- aux nombres décimaux positifs
- à la géométrie
- au système métrique.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

Le dédoublement sera possible s'il y a 16 élèves inscrits.

Le dédoublement sera nécessaire s'il y a 25 élèves inscrits.

PROGRAMME DE L'U.F.

PROGRAMME DE FRANCAIS -

1. GRAMMAIRE

Syntaxe : - Etre capable de déceler la nature des mots;
- d'identifier les groupes de mots dans une phrase;
- de maîtriser l'orthographe grammaticale.

Conjugaison :

- Etre capable d'employer correctement et de conjuguer les verbes réguliers et irréguliers les plus courants aux temps composés (les 4 conjugaisons + être et avoir). Donc : ne pas aborder les verbes plus difficiles.

Orthographe : Ortographe d'usage.

- Etre capable de retranscrire correctement à l'audition des phrases comportant un vocabulaire plus complexe sur le plan orthographique (exemple : mots en ou - au, homophones).

2. COMPREHENSION.

- Etre capable de saisir globalement, puis de façon plus détaillée, un message de longueur et de difficulté moyennes, mode d'émission cfr. niveau 1.

Contrôle : - restituer les mots clés ou les phrases clés,
- dégager les idées essentielles,
- les classer par ordre d'importance,
- les structurer,
- distinguer les idées essentielles des idées accessoires,
- distinguer informations et opinions.

A un niveau plus élevé :

a) discerner le fil conducteur, le plan, le canevas d'un texte ou d'un message;
b) distinguer dans un texte les arguments pour ou contre;
c) le cas échéant donner un résumé structuré.

3. EXPRESSION ORALE.

- Etre capable de s'exprimer dans une langue correcte avec fluidité et en nuançant l'expression.
- Productions orales en rapport avec le contrôle compréhension
- débat après présentation d'un thème;
- discussion après vision d'un film;
- compte-rendu détaillé d'une visite;
- élocutions comportant éventuellement un travail de recherche (documentation, supports visuels ou sonores), individuellement

PROGRAMME DE L'U.F.

PROGRAMME DE FRANCAIS (suite)

ou en équipe;

- trier les informations d'un texte écrit et en apprécier le contenu.

En rapport avec le savoir-être :

- Etre capable d'adapter les techniques de base de la communication orale à la situation de communication.
  Ceci implique un travail sur les différents niveaux de langue en fonction de l'objectif à atteindre, de l'interloculteur, de la situation spécifique à laquelle il s'agit de s'adapter.

A un niveau plus élevé :

a) prise de position à propos d'un film, d'un article, d'un texte;
b) analyse de texte;
c) formulation d'arguments pour ou contre;
d) distinguer arguments objectifs d'opinions subjectives ou personnelles;
e) autres activités en rapport avec les techniques de communication.

4. EXPRESSION ECRITE.

- Etre capable de retranscrire un texte de complexité plus grande par rapport au niveau 1.
- Produire différents écrits :
  - en relatant des faits et des opinions;
  - en faisant varier les paramètres de la communication.
    Entre autres des écrits de type "utilitaire", par exemple : lettre de demande d'emploi, de réclamation, demande, impliquant des registres et des paramètres différents (exemple : lettre à un notaire, à un avocat, à un directeur d'école, au contrôleur des contributions.)

PROGRAMME DE L'U.F.

PROGRAMME DE MATHEMATIQUE

L'étudiant doit être capable de ...

1. NOMBRES NATURELS.

1.1. Numération
- Lire des nombres naturels notés en chiffres.
- Ecrire, en notation chiffrée, des nombres naturels dictés.

1.2. Ordre dans N.
- Classer des nombres naturels suivant l'ordre croissant ou décroissant.

1.3. Opérations.

1.3.1. Calcul mental et calcul rapide
- Calculer rapidement le produit d'un nombre naturel inférieur à 100 par 2, 5, 4, 25, 9.
- Calculer rapidement le quotient entier d'un nombre naturel inférieur à 100 par 2, 5, 4, 25.
- Déterminer si un nombre naturel est divisible par 10, 2, 5, 100, 4, 25, 1000, 3 et 9.
- Calculer rapidement la somme et la différence de 2 nombres naturels en utilisant les propriétés de l'addition et de la soustraction dans N.
- Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération (opération effectuée lors d'un problème par ex.)

1.3.2. Calcul écrit.
- Calculer la somme et le produit de nombres naturels.
- Calculer la différence de 2 nombres naturels.
- Calculer le quotient entier de 2 nombres naturels.
- Calculer le carré et le cube d'un nombre naturel (introduction de la notion d'exposant).
- Pour les capacités précédentes vérifier le résultat de l'opération par :
  . évaluation de l'ordre de grandeur du résultat;
  . un procédé de "preuve" ou une autre opération.

2. NOMBRES RATIONNELS POSITIFS

2.1. Nombres décimaux positifs.

2.1.1. Numération :
- Lire des nombres décimaux positifs notés en chiffres.
- Ecrire, en notation chiffrée, des nombres décimaux positifs.

2.1.2. Ordre
- Classer des nombres décimaux positifs suivant l'ordre croissant ou décroissant.

PROGRAMME DE L'U.F.

PROGRAMME DE MATHEMATIQUE - suite

2.1.3. Opérations

Calcul rapide
- Calculer la somme et la différence de 2 nombres décimaux positifs en utilisant les propriétés de l'addition et de la soustraction dans Q+ .
- Exprimer un nombre décimal positif sous la forme d'une fraction décimale.
- Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération (opération effectuée lors d'un problème par ex.)

Calcul écrit :
- Calculer la somme et le produit de nombres décimaux positifs.
- calculer la différence de 2 nombres décimaux positifs.
- Calculer le quotient entier de 2 nombres décimaux positifs.
- Calculer le carré et le cube d'un nombre décimal positif.
- Pour les capacités précédentes, vérifier le résultat de l'opération par :
  . évaluation de l'ordre de grandeur du résultat,
  . un procédé de "preuve" ou une opération.

2.2. Fractions.

2.2.1. Généralités :
- Identifier le numérateur et le dénominateur d'une fraction donnée.
- Lire une fraction donnée en notation chiffrée.
- Ecrire; en notation chiffrée, une fraction dictée.

2.2.2. Ordre :
- Classer suivant l'ordre croissant ou décroissant des fractions dont les dénominateurs sont égaux.

2.2.3. Opérations.
- Simplifier une fraction (fractions égales).
- Calculer la somme et la différence de 2 fraction (dénominateurs inférieurs à 20).
- Calculer le produit d'une fraction par un nombre naturel.

3. GEOMETRIE

3.1. Les triangles les quadrilatères.
- Identifier un triangle rectangle, un triangle isocèle, un triangle équilatéral.
- Identifier un parallélogramme, un losange, un trapèze.
- Dessiner (papier quadrillé, latte, équerre, compas) :
  . un triangle dont 3 éléments (angle ou côtés) distincts sont connus - cas simples.
  . un parallélogramme dont la longueur d'un côté et la longueur de la hauteur relative à ce côté sont données.

PROGRAMME DE L'U.F.

PROGRAMME DE MATHEMATIQUE -suite

	. un trapèze dont la longueur des côtés parallèles et la longueur de la hauteur sont données - dessiner une (la) hauteur d'un triangle, d'un parallélogramme, d'un trapèze (figures données). - Dans une liste donnée, identifier des propriétés des angles et des côtés des triangles et quadrilatères étudiés.
3.2. Cercle, disque	- Identifier un cercle, un disque. - Dessiner (compas) un cercle dont le centre est fixé et dont la longueur du rayon est connue.
3.3. Droite, segment de droite.	- Dans une figure donnée, identifier : . des segments de droite parallèles, . des segments de droite sécante, . des segments de droite gauches (fig. à 3 dimensions), . des segments de droite perpendiculaires. - Dessiner deux droites . parallèles, . sécantes, . perpendiculaires.
3.4. Les angles.	- Dans une figure donnée, identifier un angle droit, un angle aigu, un angle obtus. - Comparer l'amplitude d'un angle donné à celle de l'angle droit et indiquer si l'angle donné est aigu, droit ou obtus.
3.5. Figures géométriques de l'espace.	- Identifier un prisme droit. - Dessiner (papier quadrillé, latte, équerre, compas) le développement . d'un cube . d'un parallélépipède rectangle à base carrée, triangulaire. - Dans un prisme droit, identifier les faces, les arêtes, les sommets.
3.6. Reproduction d'une figure à l'échelle	- Dessiner, à une échelle donnée, l'image d'une figure géométrique.donnée. (voir 3.1., 3.2.) - A partir d'une figure (voir 3.1., 3.2.) représentée à une échelle connue, calculer des dimensions de la figure réelle.
4. <u>SYSTEME METRIQUE</u>.	
4.1. La mesure des longueurs.	- Au départ de figures (voir 4.1.), relever les dimensions utiles et en calculer le périmètre. - Calculer la longueur du côté d'un carré dont le périmètre est connu. - Calculer la longueur d'un côté d'un rectangle en connaissant son périmètre et la longueur de l'autre côté. - effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités km , dam , m , dm ,cm ,mm.

PROGRAMME DE L'U.F.

PROGRAMME DE MATHEMATIQUE - suite

4.2. La mesure des aires
- Au départ de figures (voir 4.1.), relever les dimensions utiles et en calculer l'aire.
- Calculer l'aire d'une figure "quelconque" dont la décomposition en figures connues (voir 4.1.) est donnée.
- Calculer la longueur d'une dimension d'un rectangle en connaissant son aire et la longueur de l'autre dimension.
- Effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités are, ha, dam^2, m^2, dm^2, cm^2, mm^2.
- Associer les unités relatives à la mesure des longueurs relatives à la mesure des aires : $m\text{——} = m^2$, ...

4.3. La mesure des volumes.
- Effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités m^3, dm^3, cm^3, mm^3.
- Calculer le volume :
  . d'un cube dont on donne la longueur de l'arête.
  . d'un parallélépipède rectangle dont on donne les dimensions.
- Associer les unités relatives à la mesure des longueurs à celles relatives à la mesure des volumes : $m\text{——} = m^3$, ...

5. PROBLEMES.

5.1. voir "formation de base niveau 1", point 5.1. en lisant NOMBRES RATIONNELS POSITIFS au lieu de NOMBRES DECIMAUX POSITIFS.

5.2. voir "Formation de base niveau 1", point 5,2.

5.3. voir "Formation de base niveau 1", point 5.3.

5.4. Utilisation raisonnée d'une calculatrice.

5.5. Mesure des longueurs,
Mesure des aires
Mesure des volumes.
Grandeurs directement proportionnelles.
Prix (achat, vente, bnéfice, ...)
Les pourcentages, ...

5.6. Lors de la résolution des problèmes, le professeur introduira la notion d'équation du 1er degré à une inconnue. La solution de cette équation pourra être recherchée "graphiquement".

6. ENSEMBLES & RELATIONS.

Voir "Formation de base niveau 1" point 6.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.

A l'issue de la formation, l'apprenant maîtrisera d'une manière satisfaisante (60% des points) les capacités définies dans les objectifs de la formation.

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

le 27 mai 1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

**Inspection de l'Enseignement
de Promotion Sociale**

Régime 1.

Réf. : 501U 041102U11X1
Objet : concerne le dossier pédagogique de l'unité de formation

UF pér./niveau	**"Formation de base.Niveau 1"** 300p. - sec.trans.inf.
Etablissement	CTCP.LESSINES - 5.234.004
Réseau	subv.off.

Remarque générale.

Il ne me semble pas souhaitable qu'un dossier pédagogique,même s'il résulte d'une Convention,diffère par quelques détails d'un autre dossier,introduit par le même réseau et ayant une dénomination,un programme et un nombre de périodes identiques.

Il me semblerait donc nécessaire de supprimer ces quelques différences existant avec le dossier N° 477U de l'E.I.C.d'ANDENNE - code 041102U11C1 -que j'ai approuvé le 27.04.93.
Il y aurait lieu de compléter :- l'Annexe 1 par le 1° de l'Article 7 du Décret;
- l'Annexe 2 des prérequis détaillant ceux-ci.
N.B. Un test d'admission pourra les vérifier (cfr circ.PS/247/92).

J.LISON
Inspectrice.